

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2007**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt sept mars deux mille sept à vingt et une heures, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire, D. LAFON, M. CALIPPE, P. DUPLAN, L. ZANOLIN, P. GUYON, JJ. FREDOUILLE, J. GUNTZBURGER, J. SEGRE, S. CICERONE, Maires-adjoints, G. DELISLE, M. BENETREAU, A. SOMMIER, JP. PILLEMAND, M. MILLER, C. LANCIEN-DELABRE, S. LOURS-GATABIN, O. POURADIER, R. SAEED YAGOUB, G. MONSONIS, P. DUCHEMIN, M. LECANTE, M. FAYE, C. VIDALENC, J. SOYER, M. LE DORH, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés : JF. DUMAS (par JJ. FREDOUILLE), G. MERGY (par JP. PILLEMAND), JP. DAMAIS (par D. LAFON), C. VILAIN (par M. MILLER), C. MARAZANO (par M. CALIPPE), B. FALERO (par P. DUPLAN), G. MONSONIS (par L. ZANOLIN), P. DUCHEMIN (par R. SAEED YAGOUB), V. WEHBI (par C. VIDALENC), C. LAFARGUE (par J. SOYER)

Absents excusés :

Secrétaire : M. FAYOLLE

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 15 février 2007, en application des dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

► **Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2007, à la majorité absolue (Mme LECANTE s'abstient, étant absente lors de ce conseil)**

► **Information et débat sur le rapport de la Chambre Régionale des comptes**

M. le Maire explique que dans le cadre de l'examen des comptes de la commune de Fontenay aux Roses qui a porté conformément à l'article L 211-8 du Code des juridictions financières, sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'Assemblée délibérante, la Chambre Régionale des Comptes a exercé normalement ces missions de contrôle.

La Chambre Régionale des Comptes nous a transmis le 7 février dernier, son rapport comportant les observations définitives sur la gestion de la commune de Fontenay aux Roses de 1998 à 2004.

Etant donné les éléments de ce rapport qui soulignent la bonne gestion de la collectivité, la ville de Fontenay aux Roses, dans son courrier du 28 février 2007, à la Chambre Régionale des Comptes, n'a fait aucune remarque. Lecture du rapport est faite par M. le Maire.

M. Faye intervient sur les observations de la Chambre Régionale des Comptes relatives à la réduction du temps de travail : il remarque que le personnel communal bénéficie d'un temps de travail plus avantageux que les 35 heures. Il propose par conséquent que la médiathèque puisse être ouverte le dimanche. Il souligne que l'observation de la Cour des comptes sur le temps de travail est logique.

M. Soyer souhaite avoir des explications sur le poids faible de l'investissement à Fontenay aux Roses, sur la journée complémentaire et son incidence sur les comptes de la ville. Par ailleurs, il s'étonne que la Chambre Régionale des Comptes ne rappelle pas l'annulation du BP 2003 par le Tribunal administratif. Enfin, M. Soyer partage la remarque de la Chambre Régionale des Comptes relative à l'écart entre le nombre de postes occupés et le nombre d'emplois budgétaires autorisés.

M. Lafon explique que tous les éléments nécessaires ont été communiqués au magistrat chargé du contrôle, y compris ceux du budget de 2003. Il insiste sur l'indépendance du travail effectué par la Chambre Régionale des Comptes.

S'agissant de la journée complémentaire, M. Lafon explique qu'il s'agit d'une période « fictive » pour permettre aux collectivités de régulariser, sur le mois de janvier, un certain nombre d'engagements réalisés dans les derniers

mois de l'année. Il précise que la ville effectue à la fois des rattachements et utilise la journée complémentaire. Il précise que la Chambre Régionale des Comptes mentionne que cette pratique n'est pas interdite.

M. Lafon poursuit en informant l'Assemblée qu'une réflexion est en cours pour essayer d'effectuer toutes les opérations en rattachement dans un souci de bonne gestion. C'est d'ailleurs pour atteindre cet objectif de bonne gestion que le Compte Administratif est soumis au vote du Conseil Municipal avant le vote du budget. En outre, il rappelle qu'il n'y a pas de budget supplémentaire ; c'est pour cela que le résultat du Compte Administratif est affecté au moment du vote du budget.

Par ailleurs, s'agissant du décalage entre les emplois budgétés et les postes pourvus, M. Lafon explique qu'un écart est nécessaire pour s'adapter aux besoins de recrutement.

Au nom du Groupe Socialiste, M. Lafon souhaite préciser que la Chambre Régionale des Comptes examine pour la 3^{ème} fois les comptes de la ville depuis la prise de fonction de la municipalité. Il rappelle que le premier rapport (d'avant 1994) était catastrophique, le second notait une amélioration, et enfin le dernier rapport est très satisfaisant. Il ajoute que les remarques de la Chambre Régionale des Comptes permettront d'améliorer la gestion actuelle de la collectivité afin que le prochain rapport soit encore plus favorable.

M. le Maire souligne que la Chambre Régionale des Comptes n'a fait aucune remarque sur la commande publique : il s'en réjouit compte tenu de la technicité des marchés publics. Il ajoute que ce rapport confirme la bonne santé financière et la bonne gestion de la ville issues d'une collaboration étroite avec les membres du Conseil Municipal, et avec tous les services municipaux qui gèrent avec rigueur le budget. Il remercie donc les services et tient à associer Mme Ville, ancienne directrice générale des services, à cette gestion satisfaisante. C'est un très bon rapport que beaucoup de villes nous envient.

Le Conseil Municipal prend acte qu'une communication et un débat relatifs au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, sur la gestion de Fontenay aux Roses de 1998 à 2004, se sont tenus en séance du 27 mars 2007.

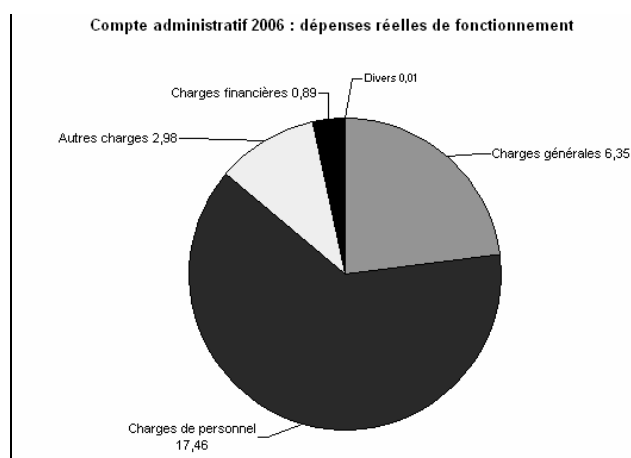
► Approbation du Compte Administratif 2006 de la ville

M. le Maire rappelle qu'il quittera la salle au moment du vote du Compte administratif 2006.

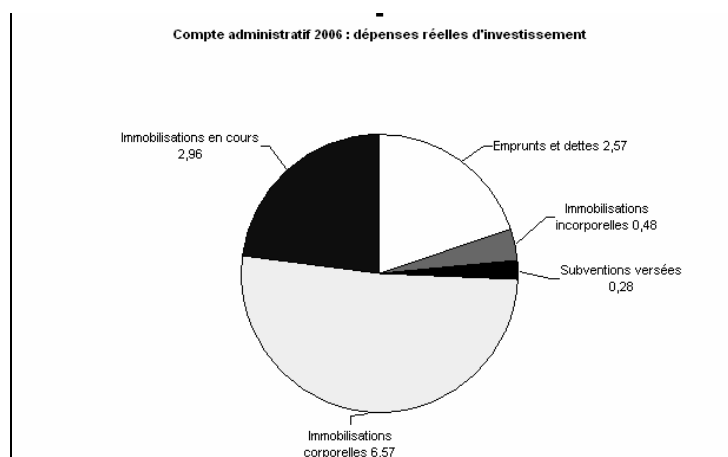
M. Lafon remercie les élus s'étant félicités de l'effort de présentation fait sur les rapports. Il remercie également tous les services municipaux ainsi que Mme Métin, Directrice générale des services, M. Delphine, responsable des finances ainsi que son adjointe Mme Lefevre, et Mme Gauthier, la Trésorière municipale qui a accepté de présenter son compte de gestion aussi rapidement.

M. Lafon rappelle que le compte administratif retrace l'activité de la commune lors de l'exercice budgétaire précédent.

Les dépenses de fonctionnement représentent 27,69 millions d'euros auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre qui représentent 1,45 millions d'euros

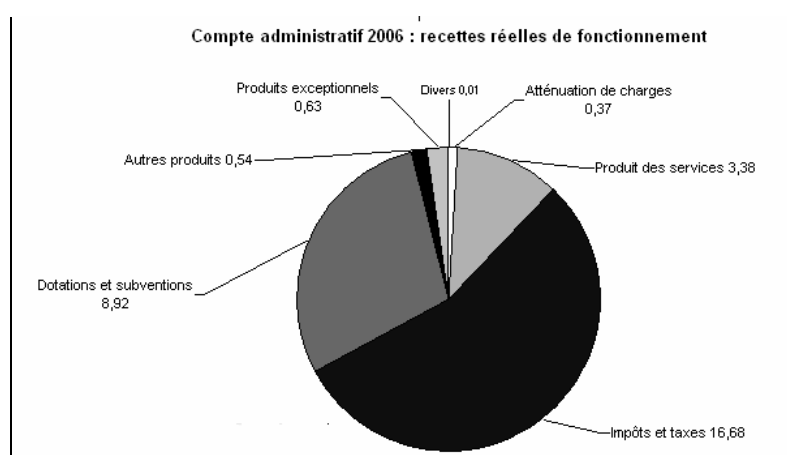


Les dépenses d'investissement représentent 12,86 millions d'euros en opérations réelles et 0,26 millions d'euros en opérations d'ordre

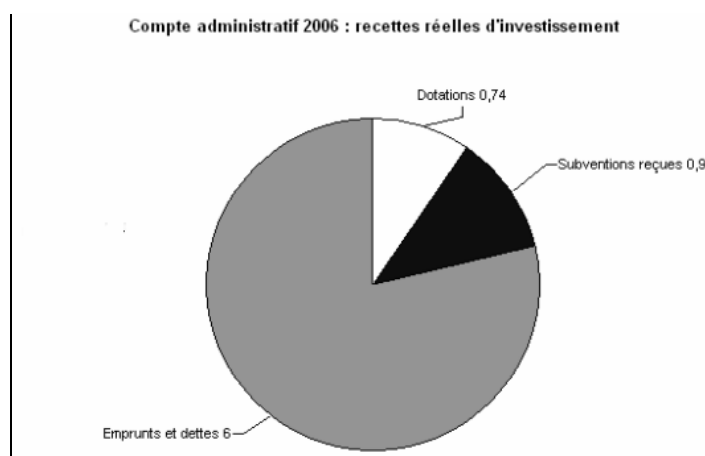


Les immobilisations corporelles regroupent les dépenses concernant l'acquisition de terrains, les frais de construction, les aménagements, les matériels de transport, le mobilier, le matériel informatique. Ce compte représente l'investissement réel de la collectivité et s'élève à 6,57 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement représentent les ressources de la collectivité (hors emprunt – qui ne peut être utilisé que pour le financement des investissements) qui seront utilisées pour offrir les services à la population, gérer les activités quotidiennes, rembourser les intérêts de la dette, etc.



Les recettes d'investissement



Les recettes d'investissement comportent essentiellement les dotations diverses, les subventions perçues et l'emprunt.

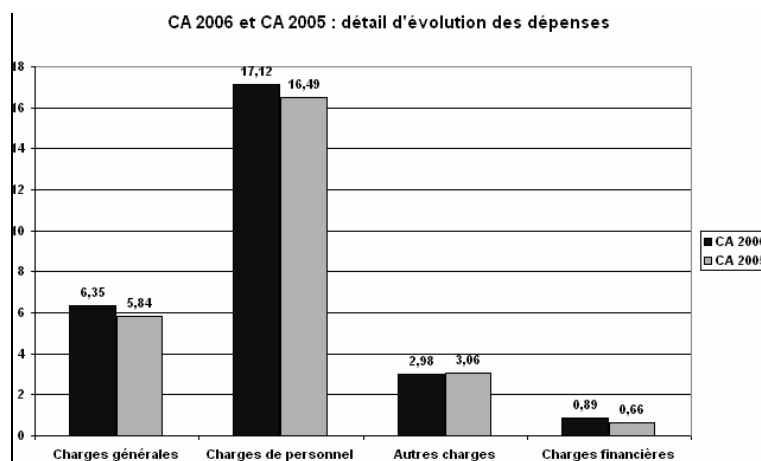
Comparaison CA 2005 et CA 2006

M. Lafon explique que la comparaison entre les comptes administratifs permet d'analyser les évolutions réelles entre deux exercices. Cette comparaison est particulièrement significative en terme de fonctionnement car cette section est plus « rigide » que l'investissement dont le volume peut varier de façon sensible en fonction des opérations prévues et de l'échéancier retenu.

Par ailleurs, il convient de tenir compte de la montée en régime de l'intercommunalité dont les conséquences sur les équilibres budgétaires restent, en 2006, marginales en concernant essentiellement la mise à disposition de personnel, le transfert de quelques agents ainsi que la signature de conventions de services pour l'appui à la gestion de la communauté d'agglomération.

Il convient également de tenir compte de la modification du régime indemnitaire qui est mensualisé. L'année N-1 verra donc le rattachement d'une estimation du régime indemnitaire de l'année N. Pour 2006, année de transition, les régimes indemnitaires de 2005 (payés en 2006) et le régime indemnitaire acquis en 2006 ont donc été rattachés à l'exercice qui fait l'objet du compte administratif 2006.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et, à périmètre identique, en tenant compte en particulier de la comptabilisation du régime indemnitaire dans sa nouvelle version mensualisée sur l'exercice 2006 avec également celui de 2005 (ancienne formule), la commune poursuit sa gestion rigoureuse des deniers publics.



Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2006 ont augmenté de 4,8%. Cette augmentation s'explique par les recettes supplémentaires engendrées par la décision d'augmenter les taux en 2006. Les recettes de fonctionnement augmentent quasiment au même rythme que les dépenses de fonctionnement. Ceci permet de garantir à la commune sa capacité d'autofinancement et de conserver des équilibres généraux qui démontrent une bonne santé financière.

Le produit des impôts et taxes augmente de 3%.

Les produits des services augmentent de 1,5% ce qui est inférieur à l'inflation. Ceci s'explique par la volonté de la municipalité de maintenir sa politique de quotient familial et de taux d'effort et de ne pas utiliser le levier des tarifs pour augmenter les recettes de la commune comme le font certaines collectivités qui augmentent fortement les tarifs et ne jouent pas sur la fiscalité. Par ailleurs, la faible augmentation de ce poste budgétaire est liée à la mise en place de nouveaux dispositifs imposés aux communes dans le cadre par exemple du secteur de la petite enfance (Prestation de Service Unique).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) forfaitaire s'élève pour 2006 à 5,65 millions d'euros. Par ailleurs la commune est éligible à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) pour un montant de 0,13 millions d'euros. Rappelons que l'éligibilité à la DSU est réexaminée chaque année. Son attribution est liée à certains critères qui permettent d'établir un classement des communes et de déterminer le seuil d'éligibilité. Ces critères sont le potentiel fiscal (pondéré à 0,45), la part de logement sociaux (pondéré à 0,15), le nombre de personnes éligibles aux allocations logement (pondéré à 0,3) et le revenu moyen par foyer fiscal (pondéré à 0,1). En 2006 la DSU concernait 707 communes de plus de 10 000 habitants. Fontenay aux Roses se situait, après calcul de son indice DSU, au 680^{ème} rang. Rappelons qu'en 2005, Fontenay aux Roses était classée à la 703^{ème} position pour 702 communes éligibles.

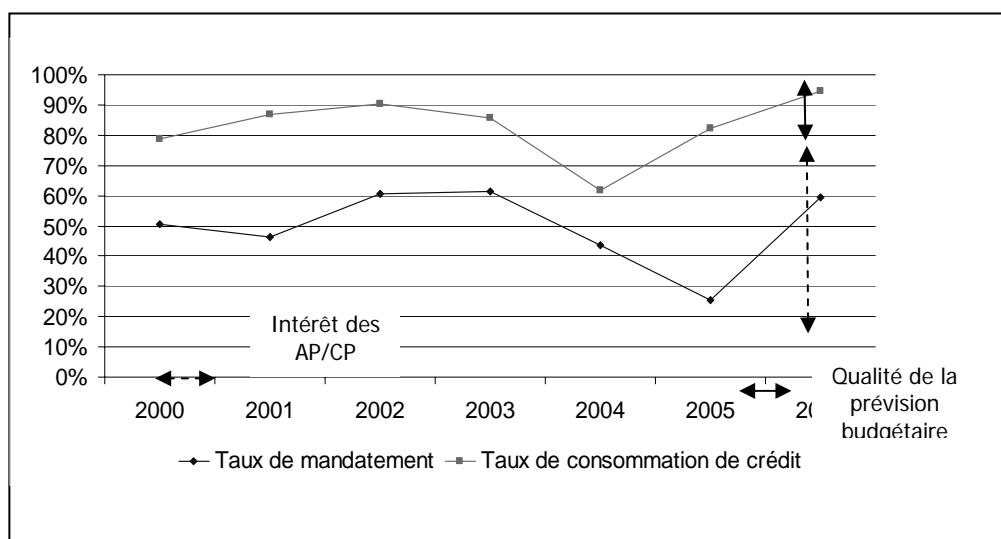
Comparaison BP 2006 et CA 2006

En ce qui concerne la section de fonctionnement, la prévision du budget 2006 et la réalisation retracée par le compte administratif 2006 sont extrêmement proches.

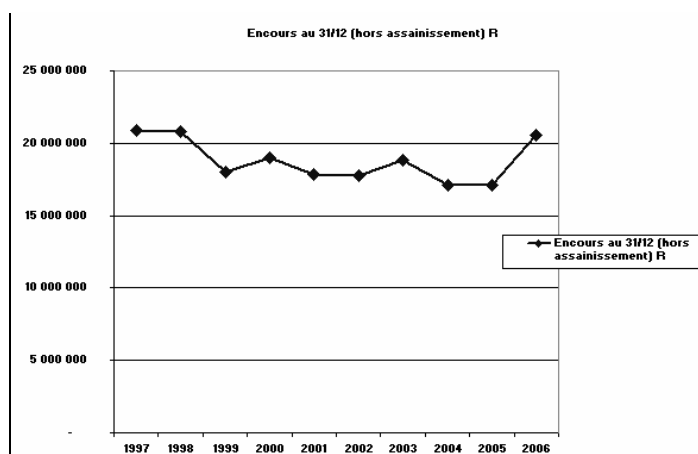
Les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures de 1.7 % à la prévision et les dépenses sont inférieures de 3.15% par rapport à la prévision budgétaire. Ces écarts sont raisonnables compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le vote des budgets locaux du fait de l'arrivée tardive de certains éléments et pour certains une communication faite par les organismes concernés, par exemple la CAF, après les votes.

Par ailleurs, en investissement, le taux de réalisation est très important si on tient compte du caractère pluriannuel de nos investissements.

Evolution des taux de mandatement et des taux de consommations des crédits – Dépenses réelles d'investissement (à périmètre comptable constant).

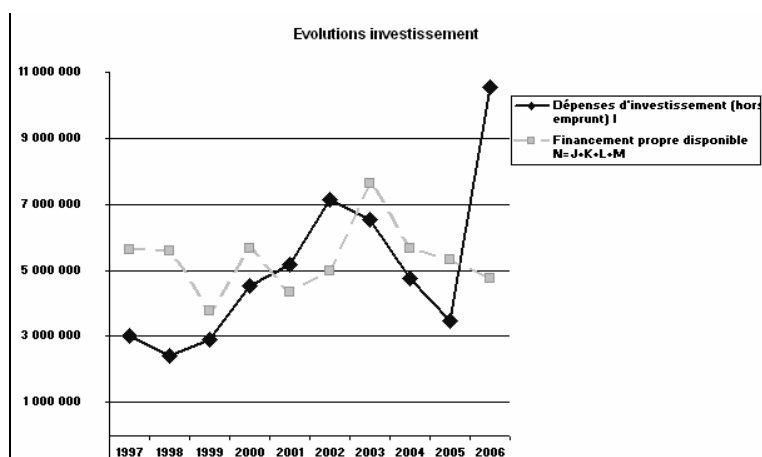


Par ailleurs, M. Lafon poursuit en indiquant que l'encours de la dette est remonté afin de financer l'investissement. Néanmoins, cet encours de la dette reste inférieur à celui de 1997.



M. Lafon souhaite apporter des précisions sur la répartition de la dette : Dexia reste le principal financeur (les 3 emprunts les plus importants). Le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole proposent aussi des conditions d'emprunt intéressantes. M. Lafon précise que la durée moyenne de l'emprunt est de 10,5 années. S'agissant du capital restant dû, il indique qu'il y aura un pic en 2009 et précise qu'il y aura des renégociations avec les financeurs.

Les cycles d'investissement sont également significatifs en fonction de la réalisation des opérations



M. Lafon présente une analyse de la réalisation budgétaire par objectif politique. Ainsi, il rappelle les objectifs et les réalisations 2006 de l'équipe municipale en termes de qualité de vie pour tous (lutter contre la densification, préserver et améliorer la qualité des espaces verts, préserver et améliorer la qualité de l'habitat, créer des logements sociaux), en termes de voirie et déplacements, la requalification du centre ville, la solidarité (personnes âgées et handicapées, santé), en termes de sécurité et de prévention, d'épanouissement et d'éducation des enfants. Il termine sur les réalisations relatives au développement du sport, de la culture, de la vie associative et de la démocratie locale.

Intervention de M. Faye au nom du Groupe Associatif

En premier lieu, le compte administratif confirme que la création de la Communauté d'Agglomération n'a eu aucun effet bénéfique sur les finances de la ville. En 2006, malgré l'aide apportée par la Communauté Agglomération qui bénéficie pendant 5 ans, jusqu'en 2009, d'une forte subvention de l'état, les impôts communaux n'ont pas baissé, ni même la dette. Que va-t-il se passer quand il faudra que les communes prennent le relais de l'Etat pour financer cette intercommunalité avec Bagneux, Clamart et Malakoff ? En deuxième lieu, le rapport du Compte administratif donne une ventilation partielle des éléments du compte administratif par « objectifs politiques ». Qu'en est-il de la réalité ? Donnons quelques exemples :

La qualité de vie pour tous : La majorité prétend lutter contre la densification. Or en 2006, elle a voté une délibération permettant d'augmenter de 20% la densification sur toute la commune du moment que l'on construit une partie de logements sociaux. De plus elle n'a pas hésité en 2006 à délivrer des permis de construire des immeubles collectifs dans des zones pavillonnaires ! Et cela contre l'avis des habitants du quartier concerné : elle a même prévu de donner plus de 270 000 euros à l'opérateur immobilier chargé de cette densification ! Nous rappelons à nouveau qu'au début des années 1990, des gouvernements de droite et de gauche ont permis à la SCIC de supprimer plus de 1500 logements sociaux à Fontenay en les faisant passer dans le secteur libre !
Voirie et déplacements : Quand on voit l'état de propreté de certaines rues et trottoirs, et les problèmes de stationnement : en particulier les trottoirs servent de plus en plus de parking, on ne voit guère d'amélioration dans ce secteur

Requalification du Centre ville/Démocratie locale : Marché : Aucun vote n'a eu lieu pour décider de l'emplacement du marché ! OPAH : La ville prévoit de donner aux propriétaires du centre ville, 240 000 euros de subventions en 3 ans pour des travaux de ravalement et de mise en conformité, mais les frais de gestion sont supérieurs à cette somme : 266 000 euros ! L'attribution des subventions se fera sans aucune transparence : aucun élu minoritaire ne sera présent à la commission d'attribution et la ville refuse de donner le nom des bénéficiaires.

Epanouissement et éducation des enfants : La ville indique sa volonté de favoriser la réussite scolaire de tous les enfants, mais ce n'est pas la construction d'une cuisine centrale qui va permettre de lutter contre le très fort échec scolaire : plus de 40% des enfants sont en difficulté à l'entrée en sixième (d'après les évaluations nationales faites à la rentrée au collège).

Fontenay-ville culturelle : Le dimanche l'Escale est fermée, le CCJL est fermé et même la médiathèque. Pourquoi avoir dépensé tant d'argent pour construire une médiathèque si ce n'est que pour l'ouvrir 24H30 par semaine. C'est le dimanche que les habitants ont le plus de temps à consacrer à la culture et ce serait aussi un moyen pour lutter contre le désœuvrement des jeunes qui n'ont aucun lieu de culture gratuit le dimanche à Fontenay. Pour toutes ces raisons, nous sommes très réservés par rapport à ce compte administratif.

Symboliquement, Madame Lecante le votera pour fêter le rachat par la ville de la propriété du 22 avenue Lombart pour laquelle elle s'est battue depuis 16 ans afin d'éviter qu'un promoteur puisse bétonner un espace qu'il avait acheté « boisé classé ».

Intervention de M. Fredouille au nom du Groupe « Les Verts »

Pour le fonctionnement, on constate que les dépenses sont maîtrisées ce qui traduit une gestion rigoureuse de l'argent public. Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que la prévision budgétaire pour le fonctionnement est très bonne, en effet, les courbes prévision BP2006 et réalisation CA 2006 sont très proches.

L'investissement 2006 est à un haut niveau. Il est clair que nos projets sont d'importance et que l'investissement est en conséquence. Rien qu'en prenant le secteur correspondant à ma prérogative, les acquisitions ont pesé lourd. Il est vrai que nous gérons une commune sans densifier et ce n'est pas forcément chose facile, mais c'est le choix des habitants et nous avons été élu sur cette base. Dans ce contexte, nous avons acquis cette année un terrain qui appartenait à la Franco Suisse : le 22 avenue Lombart (plus de 900 000 €) ainsi qu'un terrain avenue Jean Moulin (plus de 360 000 €). La maîtrise de la densification de notre ville a un coût. Plus largement, nous avons aussi acquis dans le cadre de la requalification du centre ville un local commercial et la création de l'OPAH a un budget global de 980 000 € sur 3 ans. De plus, la ville participe à des surcharges foncières pour des logements sociaux.

En ce qui concerne la dette, son niveau reste modéré ce qui permet à la ville de garder une certaine marge de manœuvre par l'emprunt.

Intervention de Mme Vidalenc au nom du Groupe UDF

Tout d'abord nous apprécions une présentation clarifiée de ce compte comme du budget ; permettant une meilleure analyse. Un seul regret : la lecture de certains tableaux est très difficile due à des copies de mauvaise qualité.

Au niveau du compte administratif 2006, nous constatons tout d'abord :

Que la baisse de l'autofinancement due à l'intercommunalité s'accompagne effectivement d'une baisse des charges de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement du CA 2006 ont respecté le budget et confirmé ainsi la stabilisation annoncée. Au niveau des emprunts, la gestion de la dette est correcte, le taux moyen d'emprunts est inférieur à 4% et en dessous de la moyenne des autres communes. Nous avons donc, Monsieur le Maire, les moyens de financer les investissements que réclament les Fontenaisiens, ce sur quoi nous avons insisté depuis plusieurs années. Aussi au niveau de l'affectation des résultats nous réitérons donc notre demande formulée lors des orientations budgétaires : il nous semble indispensable de « rattraper » le retard et de privilégier l'affectation du résultat sur l'investissement. En 2006, l'affectation des résultats était de 70% en fonctionnement et de 30% en investissement, vous avez inversé la répartition mais il faut que cette décision soit pérenne, ce qui veut dire une maîtrise constante et suivie des dépenses de fonctionnement. Que dès cette année, suivant notre demande, cette affectation soit renforcée afin d'accélérer les travaux des offices de restauration des écoles. Vous avez sur ce point accumulé un gros retard et sans revenir sur le choix de la programmation, la ville a les moyens financiers de les combler, c'est ce que nous vous avons demandé, or nous le verrons dans le budget, les échéances sont encore trop longues. Enfin, bien que nous n'étions pas totalement en accord avec les choix du budget 2006, s'agissant d'en approuver les comptes, rien ne permet de mettre en doute la sincérité comptable des chiffres présentés, les élus du groupe UDF voteront pour le CA 2006.

Intervention de M. Zanolin au nom du Groupe Communiste et apparentés

Le compte administratif témoigne a posteriori de la nécessité qui existait en 2006 d'augmenter les taux d'imposition pour maintenir une situation financière satisfaisante.

Nous approuvons l'appréciation portée au chapitre 3.3 du rapport de présentation sur les grands axes qui ont caractérisé l'action municipale en 2006, particulièrement vis à vis de l'habitat, avec le programme lancé en centre ville, et vis à vis du logement. Des avancées importantes ont eu lieu en 2006 du fait de la mise à disposition des logements rue Boucicaut et de l'engagement de différentes opérations rendues possible par des subventions pour surcharge foncière. Nous tenons à ce sujet à dénoncer l'ahurissante et caricaturale mauvaise foi dont vient de faire preuve l'UMP sur le projet rue Boris Vildé dans son récent tract !

Nous partageons évidemment les bilans présentés sur la solidarité, la prévention, l'épanouissement et l'éducation des enfants, le sport, la culture et la vie associative. Nous notons de plus avec grande satisfaction le niveau élevé d'investissements réalisés et les étapes franchies dans le programme de modernisation et de requalification de la restauration scolaire. Tout cela a été conduit bien sûr dans un contexte général de grandes difficultés pour les collectivités locales sur lesquelles je reviendrais à propos du budget 2007.

Sur la médiathèque je souhaite apporter quelques précisions personnelles sur l'argumentaire de M. Faye. L'ouverture du dimanche concerne principalement quelques grandes villes et se fait généralement dans le cadre d'animations culturelles et de spectacles qui appellent eux-mêmes des dépenses supplémentaires. Une enquête a été réalisée auprès de certaines de ces grandes médiathèques (Issy les Moulineaux, Boulogne Billancourt, Meaux). Les effectifs y sont considérablement renforcés pour ces ouvertures, le personnel permanent ne travaillant qu'un dimanche sur 4 ou 5 avec des compensations (rémunération doublée et récupération) et une organisation administrative lourde. Tout cela conduirait à une surcharge plus proche de 30% des 675 000 euros de dépenses de personnel que des 15 % avancés par M.Faye.

A noter par ailleurs qu'à proximité, à Clamart, le personnel ne travaille qu'un samedi sur deux alors qu'à Fontenay le personnel travaille tous les samedis.

Intervention de M. Soyer au nom du Groupe UMP

Le rapport de présentation du compte administratif 2006 est cette année très étoffé et plus explicite que les autres années. Mais comme nous l'avons déjà évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, il a pour axe principal l'autosatisfaction de son auteur. Celui-ci ressort même un rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de 1987 à 1992 pour montrer que tout ce qui se faisait avant lui était mauvais. Je ne suis pas sûr que ce qui se passait en 1987 intéresse le Fontenaisien en 2008. Ensuite, il consacre six pages à ce qu'il appelle « la ventilation partielle du compte administratif par objectifs politiques » pour glorifier les actions municipales sans jamais évoquer les difficultés rencontrées (il ne doit pas y en avoir, pourtant je n'y ai pas vu évoquer par exemple la propreté de la ville dont beaucoup de Fontenaisiens se plaignent). Mais voilà, Monsieur le Maire-adjoint aux finances ne vous dit pas tout dans ce rapport de présentation. S'il vous parle du rapport de la Chambre Régionales des Comptes sur 1987-1992, il oublie, certainement par hasard, d'évoquer celui dont nous venons de prendre connaissance pour la période 1998 à 2004 qui met le doigt sur le point faible de la commune à savoir, la faiblesse des investissements. Je reprends mot à mot les termes de ce rapport « même les années de fort investissement, ceux-ci se situent à peine à la moyenne de la strate nationale (excepté en 2002 où elle se situe 20% au dessus) et bien en deçà de la moyenne de la strate départementale (sauf en 2002 là aussi) ». Regardons donc ce que vous avez réalisé en investissement depuis 1994. Sur le premier mandat 1995-2001, un seul gros investissement, la médiathèque, budgété à 2 millions d'euros mais dont le coût final a atteint 4 millions d'euros. C'est d'ailleurs cet investissement qui a entraîné le taux d'investissement un peu plus élevé en 2002. Sur le deuxième mandat 2001-2007, de nouveau un seul gros investissement, la cuisine centrale, lui aussi budgété à 2 millions d'euros et dont le coût final a atteint lui aussi 4 millions d'euros (cela devient une habitude). Là aussi, c'est cet investissement qui a entraîné en 2006 un niveau d'investissement plus élevé. Ceci m'amène tout naturellement à évoquer une étude de l'Agence Public Evaluation Système sur les 870 villes françaises de plus de 10 000 habitants, publiée par le magazine Challenges en avril 2006. Elle concerne les réalisations de l'année 2004 et basée sur cinq critères : maîtrise de la fiscalité, service de la dette, solvabilité, sincérité budgétaire, marge de manœuvre. Les villes sont notées de 0 à 20 et classées en 4 catégories : 8% des villes ont obtenu ★★★ avec une note entre 16 et 20 ; 29% des villes ont obtenu ★★ avec une note entre 13 et 16 ; 37% des villes ont obtenu ★ avec une note entre 10 et 13 ; 26% des villes ont obtenu « peut mieux faire » avec une note inférieure à 10. A écouter tout ce que l'on entend régulièrement dans cette salle de conseil de la bouche de Monsieur le 1^{er} Maire-adjoint, on aurait pu imaginer trouver la ville de Fontenay aux Roses bien classée. Peut-être pas 3 étoiles comme la ville du Plessis Robinson, mais au moins au dessus de la moyenne. Et bien non, notre ville est dans la catégorie « peut mieux faire ». Il me semble qu'au travers de cette étude, ont été sanctionnées la faiblesse des investissements et la non sincérité budgétaire que nous condamnons chaque année depuis le début du mandat. En fonctionnement, les recettes sont sous évaluées et les dépenses sur évaluées. En investissement, les dépenses d'équipement sont toujours sur évaluées au niveau des budgets : en 2004 : prévu 25,5%/ réalisé 14,6% ; en 2005 : prévu 33,6%/ réalisé 10,6% ; en 2006 : prévu 33,9%/réalisé 33,5%. Les chiffres 2006 paraissent corrects mais ce n'est pas exact, car le retard des années précédentes n'a pas été rattrapé et même si 10 millions d'euros ont été investis, il a fallu reporter 6 millions d'euros. Sur le CA 2006, en fonctionnement, les dépenses ont été sur évaluées (comme chaque année) d'un million d'euros environ et les recettes sous évaluées d'un million d'euros. Tout ceci amène à un résultat positif de 4,15 millions d'euros, c'est la cagnotte que nous dénonçons tous les ans. Au niveau des investissements en 2006, les dépenses ont atteint 10 millions d'euros sur les 16 millions d'euros de crédits ouverts. Il n'y a pas de quoi appeler cela « année historique ». Quant à la dette, elle se trouve à un niveau raisonnable ce qui est normal et logique puisque très peu d'investissements se font dans cette ville au « déclin tranquille ». Le compte administratif 2006 étant le résultat de l'exécution du budget 2006 que nous n'avons pas voté, le Groupe UMP votera contre le compte administratif 2006.

Intervention de M. Pillemand au nom du Groupe Socialiste

Globalement, concernant le Compte administratif, on constate une bonne maîtrise de la croissance des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 5% soit 2,5 à 3 % net, chiffre raisonnable si on pense notamment à l'augmentation des produits pétroliers durant la période. Compte tenu de la bonne tenue des recettes, cela permet de dégager un excédent évitant un recours excessif à l'emprunt pour financer un investissement important. En effet, l'année 2006 a été marquée par des ambitions et finalement des réalisations conséquentes comme la cuisine centrale, ce qui a entraîné une augmentation de l'endettement global, qui reste cependant dans des limites admissibles.

Je ferai remarquer au sujet de l'endettement, il existe plusieurs manières de l'apprécier. J'en vois 2 en particulier. D'une part, la capacité de rembourser, et on constate que Fontenay a des recettes suffisantes pour y faire face, et la bonne correspondance entre la durée de l'emprunt et celle de l'équipement qu'il finance, ce qui revient à répartir équitablement sa charge entre ceux qui l'utilisent tant que dure son usage. Avec une durée de vie moyenne de 10 ans et compte tenu de la nature des investissements qu'une commune comme Fontenay peut entreprendre, on peut aisément estimer que cette correspondance de durée entre l'investissement et son financement est tout à fait convenable. Cette durée mériterait même d'être allongée si les taux restent favorables.

Sur le plan des réalisations, je retiendrai l'action en faveur de l'éducation. Pour souligner la continuité de notre effort en sa faveur. En termes de fonctionnement, le contrat d'éducation local fait l'objet d'un effort continu et soutenu, il est complété utilement par toutes les actions de soutien scolaire pour les enfants les moins favorisés.

La réalisation de la cuisine centrale s'inscrit dans la continuité du programme de rénovation de notre équipement éducatif. Cette réalisation est très symbolique de l'importance que notre majorité accorde à l'éducation et à la notion de service public, en ne trouvant pas naturel de confier l'alimentation de nos enfants à des entreprises certes compétentes mais guidées par le cours naturel de leur objet à la réalisation du profit maximal.

Des réalisations qui sont largement conformes aux prévisions, une année d'efforts financiers qui ont démontré la robustesse de nos équilibres budgétaires, justifient l'appréciation favorable que le Groupe Socialiste porte à ce Compte Administratif 2006.

Intervention de Mme Lours-Gatabin au nom du Groupe « Ensemble pour Fontenay »

Nous remarquons que notre commune sait maintenir une situation financière saine.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. La ville a poursuivi sa politique de services de proximité, en veillant au bon fonctionnement des services rendus aux habitants et cela grâce au travail rigoureux de l'ensemble des personnels communaux.

Les dépenses d'investissements ont permis la réalisation de travaux importants en faveur de la qualité de vie de tous. Nous adhérons complètement aux grands axes présentés dans les pages 15 à 19 du compte administratif. Enfin, l'encours de la dette, demeure stable et sans pour autant que l'investissement ait été sacrifié.

Le groupe «Ensemble pour Fontenay », approuve le Compte administratif 2006. La ville est correctement gérée. Ce qui était prévu a été réalisé ou est largement engagé.

M. Lafon remercie tous les intervenants. Il souhaite préciser à Mme Vidalenc que la « capacité à faire » de la ville n'est pas seulement une « capacité financière ». Les travaux importants réalisés, notamment dans les établissements scolaires, impliquent une gestion pour le suivi des chantiers et d'organisation des salles. Il précise à M. Soyer que la durée de la dette (10,5 ans) est raisonnable. M. Lafon souhaite préciser les raisons du niveau important de l'investissement. Il rappelle que la ville a fait l'acquisition du « 22 avenue Lombart » à 902 500 euros. Il souligne aussi la construction de la cuisine centrale, les travaux réalisés dans les écoles, le terrain de sport synthétique. En outre, il rappelle que la recherche de subventions est systématique pour soutenir le financement des différentes réalisations.

Après que le Maire se soit retiré,

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve par chapitre, le Compte Administratif 2006 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	VOTES
011 – charges à caractère général	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
012 – charges de personnel et frais assimilés	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
65 – autres charges de gestion courante	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
014 – atténuations de produits	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
66 – charges financières	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
67 – charges exceptionnelles	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 – produits des serv. du domaine et ventes diverses	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
73 – impôts et taxes	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
74 – dotations, subventions et participations	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
75 – autres produits de gestion courante	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
76 – Produits financiers	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent

013 – atténuations de charges	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
77 – produits exceptionnels	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
16 – emprunts et dettes assimilées	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
20 – immobilisations incorporelles (hors opérations)	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
204- subventions d'équipement versées	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
21 – immobilisations corporelles (hors opérations)	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
23 – immob. en cours (hors opérations) opé.d'équipement	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 – dotations, fonds divers et réserves	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
13 – subventions d'investiss. reçues	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
16 – emprunts et dettes assimilées	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
21 – Immobilisations corporelles	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent

► Approbation du compte de gestion 2006 du Trésorier

Le compte de gestion correspond à la comptabilité tenue par le Trésorier municipal. Celui-ci présente un résultat équivalent à celui du compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de la ville pour l'exercice 2006.

► Affectation du résultat

M. Lafon propose que soit affecté un résultat de 4,15 millions d'euros. Il doit être affecté de manière à combler, en priorité, le déficit d'investissement soit 2,48 millions d'euros.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2006 (4 150 234.28€) à hauteur de 2 491 234.28 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de reporter le solde soit 1 659 000 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

(M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE, s'abstiennent)

► Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2006

La loi n°95-127 du 8 février 1995 publiée au Journal Officiel du 9 février 1995 précise qu'un bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers intervenus au cours de l'exercice précédent doit être annexé au compte administratif. Il concerne les acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par celle-ci ou par une personne publique (ou privée agissant dans le cadre d'une convention).

La Ville a procédé à :

La cession d'un terrain sis 12 rue des Hautes-Sorrières sur une parcelle cadastrée section AB n°142 ;

- La cession de 5 box sis 79 rue Boucicaut sur une parcelle cadastrée section M n°82 ;
- La cession d'un bâtiment et son terrain sis 6-8 rue Ledru Rollin sur une parcelle cadastrée section E n° 33 ;

- L'acquisition d'un terrain sis 10 rue Ledru Rollin sur une parcelle cadastrée section E n°317 ;
- L'acquisition d'un terrain sis 57 avenue Jean Moulin sur une parcelle cadastrée section J n°139 et 140 ;
- L'acquisition d'un terrain sis 22 avenue Lombart sur deux parcelles cadastrées section Y n°1 et 134 ;
- L'acquisition d'un local commercial sis 91 rue Boucicaut sur un ensemble de parcelles cadastrées section M n°230, 206, 212, 216, 219, 222, 231, 232, 234.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de l'état relatif aux cessions et acquisitions gérées sur le territoire de la commune pour l'année 2006.

► **Approbation du compte administratif 2006 des insertions publicitaires**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide d'approuver, par chapitre, les réalisations suivantes du compte administratif 2006 des insertions publicitaires :

Fonctionnement Dépenses : 116 644.82 €
 Recettes : 116 644.82 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	VOTES
011 – charges à caractère général	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue votent contre
67 – charges exceptionnelles	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue votent contre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 – produits des serv. du domaine et ventes diverses	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue votent contre
74 – dotations, subventions et participations	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue votent contre

► **Approbation du compte de gestion 2006 des insertions publicitaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2006 qui présente un résultat concordant avec le compte administratif 2006 des insertions publicitaires présenté par l'Ordonnateur.

M. le Maire reprend la présidence de la séance et remercie les membres du conseil de leur vote sur le compte administratif.

► **Fixation du taux des trois taxes directes locales**

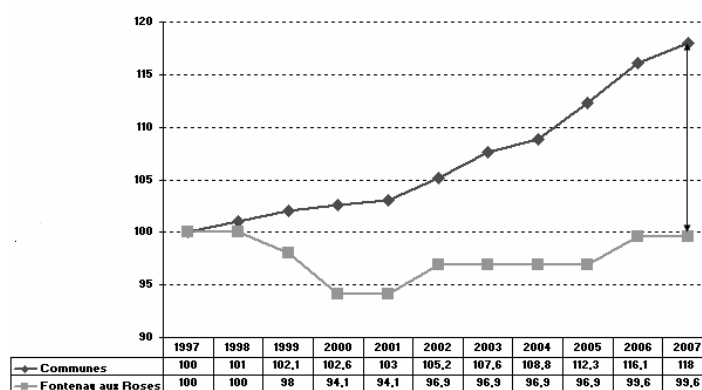
M. Lafon indique que la commune fixe les taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière (TF) ainsi que celle du foncier non bâti (TFNB) dont le montant, pour une commune urbaine comme Fontenay aux Roses est marginal. Il rappelle que la taxe professionnelle (TP) est perçue par la communauté d'agglomération Sud de Seine et que la commune retrouve dans son allocation de compensation le montant de cette taxe à son niveau de 2004.

Il souligne que les taux de fiscalité locale restent inchangés en 2007 et rappelle que les taux actuels sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 12,08% (14,34 taux moyen national)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,48 % (18,36 taux moyen national)
- Taxe sur les propriétés non bâties : 15,35 % (43,63 taux moyen national)

Le schéma qui suit concerne d'une part l'évolution des taux de TH à Fontenay aux Roses en comparaison avec l'ensemble des communes de France (Base 100 en 1997, évolution prévisionnelle en 2007 suivant hypothèses DEXIA)

Evolution des taux de Taxe d'Habitation (base 100 en 1997)



Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide de fixer ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2007 :

- Taxe d'habitation : 12,08%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,48 %
- Taxe sur les propriétés non bâties : 15,35 %

(M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent)

► Mise en place d'autorisations de programme et de crédits de paiement

M. Lafon explique que conformément à l'article L.2311-3-I du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide :

- de voter une Autorisation de Programme (AP) pour l'amélioration de l'habitat et les répartitions des Crédits de Paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'AP	626 595
CP 2007	212 300
CP 2008	185 100
CP 2009	189 600
CP 2010	39 595
Total des CP	626 595

Les dépenses seront équilibrées comme suit :	
Autofinancement/emprunt	542 595
Subventions	36 000
Régularisation d'avance	48 000
Total	626 595

- de voter une Autorisation de Programme (AP) pour la réhabilitation des offices de restauration et les répartitions des Crédits de Paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'AP	6 656 523.23
CP antérieurs	492 915.19
CP 2007	2 307 478.04
CP 2008	785 000.00
CP 2009	1 346 130.00
CP 2010	1 212 000.00
CP 2011	513 000.00
Total	6 656 523.23

Les dépenses seront équilibrées comme suit :	
Autofinancement/emprunt	3 671 001.60
Subventions	1 900 022.00
FCTVA	1 020 499.63
Régularisation d'avance	65 000.00
Total	6 656 523.23

(M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE, s'abstiennent)

► **Subventions aux associations et établissements publics pour l'année 2007**

M. Lafon rappelle que la ville apporte son aide à de nombreuses associations, qui méritent d'être soutenues en raison de leur activité. Il précise que certaines associations feront l'objet d'une délibération ultérieure.

M. Lafon précise que l'Association Sportive Fontenaisienne (ASF) et le centre socio-culturel l'Escale ne rencontrent pas de problème de trésorerie (réserves disponibles). Il précise toutefois que le montant élevé de la subvention de l'ASF lui permettra de faire l'acquisition d'un car afin de mieux gérer ses déplacements et ses frais de transports. Il indique également qu'il n'y aura pas de délibération spéciale en janvier 2008 pour allouer une subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2007, aux associations ci-après :

ANCIENS COMBATTANTS	Versées en 2006	BP 2007
Association Rhin et Danube	30,00	30,00
Comité d'entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ACVG)	1 500,00	1 500,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	250,00	250,00
Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes (FNDIRP)	230,00	250,00
Médailleurs militaires	100,00	250,00
Souvenir Français	600,00	600,00
Union Nationale des anciens Combattants	230,00	250,00
CONTRAT DE VILLE - ACTIONS SOCIOCULTURELLES	Versées en 2006	BP 2007
Maison de la justice et du droit	4 531,00	4 004,00
Association de Développement Intercommunale des Blagis	9 303,00	8 190,00
Association Intercommunale des Blagis	18 682,00	19 056,00
Association socioculturelle des Sorrières (ASCS)	5 400,00	5 400,00
Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	232 570,00	247 000,00
Centre socioculturel l'ESCALE (dont subvention plan rock)	155 912,00	155 912,00
(1) subvention exceptionnelle 2006 de 312 €		
CULTURE - ANIMATIONS - LOISIRS	Versées en 2006	BP 2007
Amicale des Bretons "EIEN VREIZH"	250,00	250,00
Amitiés méridionales	125,00	128,00
Bridge Club du Panorama	200,00	200,00
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	760,00	760,00
Club poétique	185,00	195,00
Club UNESCO	160,00	160,00
Collège Universitaire Fontenaisien (CUF)	12 200,00	8 200,00
Comité de paix de Fontenay-aux-Roses	250,00	250,00
Fontenay-aux-Roses Philatélique (FAR Phil.)	160,00	160,00
Groupement d'Etude de Minéraux et Fossiles (GEMF)	155,00	155,00
E.P.A. Théâtre des Sources et Cinéma Le Scarron	417 017,82	527 993,00
SPORT	Versées en 2006	BP 2007
Association Sportive du Collège des Ormeaux	300,00	300,00
Association Sportive du Collège A. Fournier	150,00	150,00
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	223 000,00	280 000,00
Centre Scolaire d'Initiative Sportive (CISS)	53 000,00	54 000,00
SOCIAL-MEDICAL	Versées en 2006	BP 2007
Association Valentin Haüy	250,00	300,00
Association Vermeil retraite	950,00	1 000,00
Centre Communal d'Action Sociale	612 519,94	595 099,66
Centre Psychothérapique de Jour	460,00	460,00
Club des Anciens	25 000,00	25 000,00
Vie libre	470,00	470,00
Les Paralysés de France		350,00
Association des Parents et Amis d'Handicapés Moteurs (APAHM)	400,00	400,00
Union nationale des amis de malades psychiques UNAFAM 92	300,00	300,00
ENFANCE - JEUNESSE	Versées en 2006	BP 2007
Assistante Maternelle Pour l'Enfance (AMPE) "Les Châtons"	150,00	160,00
Assoc. Départ ^{ale} des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 92)	125,00	125,00
Association Autonome des Parents d'Elèves (AAPE)	360,00	400,00

Association des Parents d'Elèves et Amis du Conservatoire (APEC)	360,00	400,00
Caisse des Ecoles	108 560,04	108 081,00
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	360,00	400,00
L'île aux enfants	44 896,00	45 600,00
Ludothèque "Manège aux jouets"	14 800,00	14 800,00
Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	360,00	400,00
Scouts et guides de France	650,00	700,00
Les Chrysalides	38 880,00	40 000,00
Spotter Plane		200,00
Externat médico-pédagogique "Espoir-Châtillonnais"	1 524,00	762,25
DIVERS	Versées en 2006	BP 2007
Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal	93 868,00	93 868,00
Mission Locale	78 281,00	79 455,00
OGEC Saint Vincent de Paul	30 202,20	27 512,66
Papillons blancs		1 524,50
Coopérative Ecole élémentaire Les Renards	300,00	0,00
Prévention routière	250,00	250,00
Système d'Echange Local (SEL) de Fontenay-La Claire Fontaine	615,00	615,00
Foyer socio-éducatif du Collège des Ormeaux	250,00	250,00
AVF Accueil	700,00	900,00
La Parentèle	7 745,00	7 745,00
CGT		500,00
Valeurs d'Afrique	100,00	100,00
Freestyle system	500,00	750,00
Total	2 201 437,00	2 364 471,07

Les élus membres des conseils d'administration des associations et établissements publics ci-dessus ne participent pas au vote.

► Approbation du budget primitif 2007 de la ville

M. Lafon rappelle que le budget de la commune comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les dépenses et les recettes sont classées, dans chacune de ces sections, par chapitre et par article.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services communaux qui sont la contrepartie des services rendus aux fontenaisiens : charges de personnel, fournitures et consommations courantes (électricité, téléphone, paiement des prestations de services), participations aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux) ainsi que les subventions aux associations. Outre ces dépenses de gestion des services, cette section comprend les intérêts des emprunts, les reversements sur recettes et, en opérations d'ordre, les datations aux amortissements et aux provisions.

La section de fonctionnement dispose, en 2007, des ressources suivantes :

- Recettes fiscales concernant les trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), des autres impôts et taxes et de la « fiscalité » reversée (attribution de compensation)
- Les dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement, compensations fiscales) et les participations diverses provenant d'autres collectivités ou organismes publics ;
- Le produit de la facturation des services publics (restaurants solaires, centres de loisirs, crèches) ainsi que le produit de l'occupation ou de l'utilisation du domaine.
- Cette section comprend également d'autres recettes comme des atténuations de charges (remboursements sur rémunération du personnel ou charges sociales).

La section d'investissement comprend essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune. On inscrit ainsi en dépenses les achats de matériels, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructure (voirie, réseaux divers) ; acquisitions de titres de participation. Les dépenses d'investissement comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice.

Le financement de la section d'investissement est constitué de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de dotations et taxes (fonds de compensation de TVA, taxe locale d'équipement), des subventions

d'équipement reçues, des emprunts et des produits de cession. Le budget est proposé en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère. Le budget est voté par nature et comporte une présentation fonctionnelle. Le vote du budget a été précédé par le débat d'orientations budgétaires qui a permis à chaque sensibilité du conseil municipal de se prononcer sur les grands principes qui sont retenus pour l'élaboration du budget.

Rappel du débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires a défini les grandes tendances pour le budget 2007. Ainsi le budget, voté quelques semaines plus tard, en tenant compte des derniers éléments communiqués, notamment par les services fiscaux, mais également des équilibres du compte administratif, s'inscrit dans ces principes.

Les grandes masses du budget 2007

Les éléments du compte administratif sont présentés au travers des deux sections du budget : fonctionnement et investissement en faisant apparaître les opérations réelles (mouvements financiers effectifs) et les opérations d'ordre (de nature comptable).

Par ailleurs deux éléments doivent être rappelés :

D'une part, le budget 2007 est voté avec la mise en œuvre des Autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP)

D'autre part les transferts des équipements et des personnels de l'Ecole municipale de musique et de danse ainsi que de la piscine vers la Communauté d'agglomération Sud de Seine,

Enfin, le vote par cette même communauté d'agglomération d'un fonds de concours en direction des quatre communes membres.

L'importance des transferts en 2007 rend délicate la comparaison entre le budget de cette année et celui de l'année dernière. C'est la raison pour laquelle il vous est présenté ci-dessous le budget 2006 retraité, c'est-à-dire n'incluant pas les compétences transférées.

	BP 2006	BP 2006 « retraité »	BP 2007	Variation
Recettes réelles de fonctionnement	29 229 525	27 796 417	28 846 444	3.78%
dont produits exceptionnels (hors cessions)	1 035	1 035	13 800	n.s
Dépenses de gestion (hors travaux en régie et charges transférées)	27 449 087	26 015 979	26 788 512	2.97%
Epargne de gestion	1 780 438	1 780 438	2 057 932	15.59%
Dépenses exceptionnelles	-27 994	-27 994	-38 909	38.99%
Solde des opérations financières	-724 298	-724 298	-889 000	22.74%
Epargne brute	1 028 145	1 028 145	1 130 023	9.91%
Remboursement du capital (hors gestion active de la dette)	1 019 611	1 019 611	860 050	-15.65%
Epargne nette (ou autofinancement net)	8 534	8 534	269 973	n.s

Si ce tableau permet de comparer, à structure comptable constant, le budget 2007, les comparaisons mentionnées plus loin dans ce rapport s'entendent comme celles entre le budget 2006 (non retraité) et le budget 2007.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se traduisent par l'émission de mandats qui représentent des titres de paiement transmis au trésorier municipal qui réalisera la dépense pour le compte de la mairie. Les charges réelles de fonctionnement représentent 27,89 millions d'euros auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre qui représentent 1,03 million d'euros et 1.75 million d'euros de virement à la section d'investissement.

Le compte 011 comprend les dépenses relatives au fonctionnement général de la collectivité, par exemple : matières premières, marchandises, carburants, fourniture de petits équipement, fluides, consommables, etc. Il représente 6,66 millions d'euros (6,64 au BP 2006).

Le compte 012 comprend les frais de personnel, c'est-à-dire la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, les charges de sécurité sociale et de prévoyance, les charges de cessation progressive d'activité, etc. Son montant s'élève à 17,3 millions d'euros (17,94 en 2006).

Le compte 65 regroupe essentiellement des reversements à différents acteurs. Il représente 3,01 millions d'euros (2,92 en 2006)

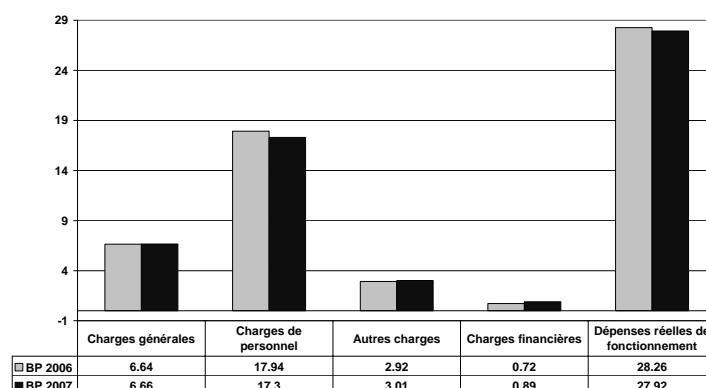
Le compte 66 est constitué par les frais financiers soit essentiellement la charge de remboursement des intérêts de la dette : 0,89 millions d'euros (0,72 en 2006)

Le compte 67 comprend les charges dites exceptionnelles par exemple pour des titres annulés sur des exercices antérieurs ou des subventions exceptionnelles

Le compte 68 comporte toutes les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles et incorporelles et également, si nécessaire, les provisions pour risques.

Pour le budget annexe "Insertions Publicitaires", le volume des dépenses de fonctionnement s'élève à 117 933 €

Evolution BP 2007 : Dépenses réelles de fonctionnement

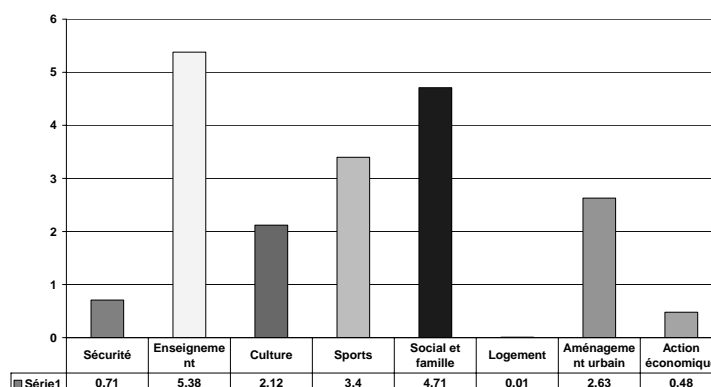


Les principales variations des dépenses de fonctionnement sont décrites dans le tableau suivant.

	BP 2006	BP 2007	Evolution	Commentaire
Eau assainissement - 60611	0.163	0.122	-25.2%	Transfert de la piscine à l'interco
Alimentation - 60623	0.638	0.7	9.7%	Nouveau marché de fournitures
Charges copropriété - 614	0.114	0.092	-19.3%	Transfert de la piscine à l'interco
Annonces insertions - 6231	0.07	0.04	-42.9%	Annonces de marchés publics moins chers
Nettoyage des locaux - 6283	0.362	0.438	21.0%	Augmentation des surfaces et de la qualité
Rémunération principale - 64111	7.516	7.188	-4.4%	Transfert personnels école de musique et piscine
Charges financières - 66	0.724	0.889	22.8%	Financement des intérêts de la dette

ventilation des dépenses de fonctionnement par fonction (hors administration générale)

BP 2007 : ventilation des dépenses de fonctionnement



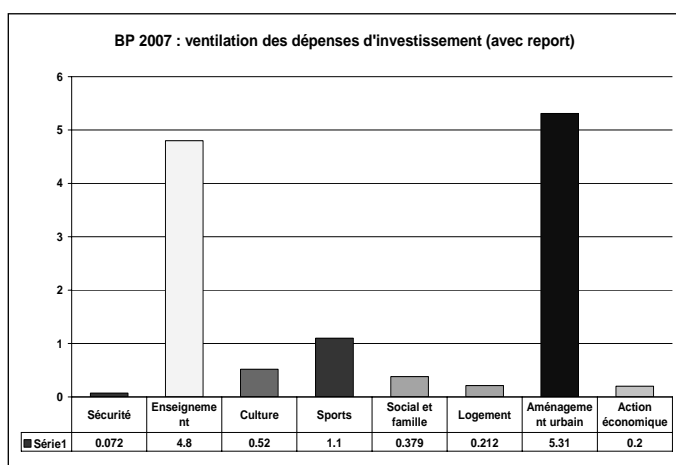
Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement restent à un niveau élevé et représentent 10,23 millions d'euros en opérations réelles (13,24 en 2007). Ce montant tient compte de la nouvelle règles des AP/CP pour coller le plus possible à la réalité et donc à la prise en compte du volume de réalisation prévu sur l'exercice concerné pour des opérations pluri annuelles (OPAH et rénovation/construction des offices et restaurants scolaires).

Les autorisations de programmes proposées au vote du conseil municipal concernent d'une part le programme des offices et restaurants et d'autre part celui de l'opération d'amélioration de l'habitat.

Le programme des offices et restaurants est évalué à 6,65 millions d'euros qui sont répartis sur six exercices budgétaires.

La ventilation des dépenses d'investissements par fonction (avec reports) montre une volonté forte de conduire de nombreuses actions pour améliorer la qualité de service et la qualité de vie de nos concitoyens.



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement représentent les ressources de la collectivité (hors emprunt – qui ne peut être utilisé que pour le financement des investissements) qui seront utilisées pour offrir les services à la population, gérer les activités quotidiennes, rembourser les intérêts de la dette, etc.

Le compte 70, comporte toutes les ressources liées à la facturation des services par la collectivité et s'élève à 3,49 millions d'euros (3,29 en 2006)

Le compte 73, impôts et taxes est composé des produits des taxes locales pour un montant 15,71 millions d'euros (16,66 en 2006).

Le compte 74, comprend essentiellement les dotations globales de fonctionnement à un niveau de 9 millions d'euros (8,57 en 2006). Il comporte le fonds de concours voté par la communauté d'agglomération pour un montant de 0,27 millions d'euros.

Le détail des principales opérations d'investissement est présenté dans la suite du document.

Pour le budget annexe "Insertions Publicitaires", le volume des recettes de fonctionnement s'élève à 117 933 euros.

Les recettes d'investissement

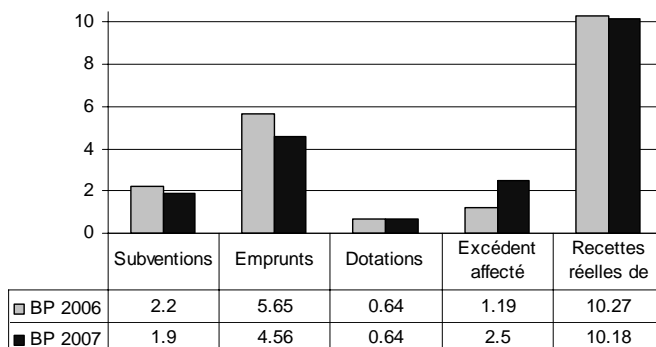
Les recettes d'investissement évoluent en fonction des projets et des subventions accordées par les organismes concernés (Etat, collectivités locales, syndicats inter communaux, agences, etc.)

Le compte 13 représente les subventions perçues soit 1,93 millions d'euros (2,20 en 2006).

Le compte 16, emprunt et dettes, représente 4,56 millions d'euros (5,65 en 2006).

Le virement de la section de fonctionnement qui décrit le résultat prévisionnel et donc les ressources dégagées pour financer l'investissement est de 1,76 millions d'euros.

BP 2007 : recettes réelles d'investissement



Les principales opérations en investissement

La requalification du centre ville

Suite au schéma d'aménagement proposé dans le cadre des études de la SEM, la municipalité poursuit son engagement pour la requalification du centre ville.

Afin de favoriser et de soutenir le dynamisme commercial, en plus du manager de centre ville et du partenariat avec la CCIP, la ville réserve une somme de 38 000€ pour la rénovation des vitrines des commerçants. Dans le cadre du FISAC, l'Etat viendra abonder ce fonds pour un montant identique.

Pour l'OPAH et l'action d'amélioration du bâti existant, la somme de 144 000 € est votée pour rénover des habitations « dégradées », et effectuer les ravalements.

En 2007, les études de programmation et le concours de maîtrise d'œuvre pour le marché aux comestibles sont évaluées à 104 000 € et les études portant sur les espaces publics, circulation, stationnement à 50 000 €

Pour l'épanouissement et l'éducation de nos enfants : En 2007, la ville poursuit son programme de modernisation et réhabilitation des offices et restaurants scolaires. Le Parc est en cours d'achèvement pour un budget 2007 de 415 025 € et les travaux commenceront à Scarron pour un budget prévisionnel de 450 000 €. Ces opérations lourdes n'empêchent pas la commune de poursuivre son programme d'entretien, de modernisation des locaux scolaires et périscolaires pour un budget prévisionnel de 450 000 € de travaux et 151 000 € d'achat de mobilier et de matériel.

Voirie et déplacement : La municipalité souhaite poursuivre le développement des circulations douces. Dans ce cadre, un nouveau plan triennal sera signé avec la Région en 2007. Pour réaliser les travaux d'intervention courante et le premier volet des circulations douces, il est proposé un budget prévisionnel de 1 767 252 €.

Fontenay ville sportive : Les pratiques sportives évoluent ainsi que les normes d'accueil des utilisateurs. Il est nécessaire d'entretenir et d'adapter le patrimoine.

Une rénovation importante du Gymnase de la Roue est programmée pour un budget prévisionnel de 250 000 €.

Une somme de 84 200 € est réservée à l'entretien du patrimoine.

30 000 € sont également proposés pour la rénovation du skate park, équipement sportif très utilisé par les jeunes

La solidarité : Avec les personnes handicapées, afin de leur donner toute leur place dans la ville, la municipalité lance un diagnostic accessibilité des équipements publics pour un budget prévisionnel de 22 000 € et ce, dans le but de programmer des travaux dès 2008 ; avec les personnes âgées, un parcours santé dédié sera créé pour un budget prévisionnel de 410 000 €.

La modernisation des services publics : Le budget investissement du service informatique est de 251 000 €. Les opérations principales portent sur la mise en ligne du catalogue de la médiathèque, l'informatisation des cabinets médicaux du centre municipal de santé, la poursuite de l'équipement informatique dans les écoles.

Intervention de M. Le Dorh au nom du Groupe UMP

Structurellement notre ville n'est pas riche. Peu d'entreprises signifie peu de taxe professionnelle, aujourd'hui transférée à la communauté d'agglomération et peu de taxes foncières qui revient encore directement, elle, à la ville. Mais si notre ville est plutôt pauvre, vous n'avez pas su l'enrichir. Faute d'une vision pour notre ville, faute d'une ambition pour elle, vous n'avez pas su, ou pas voulu, ou les deux, développer les secteurs qui auraient pu

constituer un apport de ressources pour Fontenay. Vous menez une gestion étriquée, sans véritable projet politique pour notre ville que vous menez vers le déclin tranquille,. Vous n'avez même pas une politique de gestion, vous vous contentez de tenir une comptabilité. Et nous que ferions-nous ? ». Peut-être reprendrez quelques idées puisque vous en êtes dépourvu, du moins saura-t-on d'où elles viennent et qui a un projet pour notre ville. Nous proposons aux Fontenaisiens de redonner de l'allant à leur ville, parce que nous croyons en elle., en redonnant une marge de manœuvre financière à Fontenay. L'un des enjeux fondamentaux est de savoir valoriser, pour l'emploi, pour la recherche, pour l'économie, les quelques emprises dont Fontenay dispose.

3 exemples : - 1^{er} exemple : le CEA dont chacun sait qu'il se dénucléarise, dont chacun sait qu'il est ouvert aux initiatives pour devenir un pôle économique et de recherche.- 2^{ème} exemple : l'ENS, dont l'histoire, le nom, l'emplacement, la superficie, l'urbanisme, pour la partie sur rue, devraient faire un pôle de développement pour notre ville. Vous aviez promis en 2000, quelques semaines avant les élections, par une lettre à tous les Fontenaisiens que vous en feriez un pôle européen de la culture ! Et puis, le pôle européen de la culture s'est envolé laissant place à un immeuble abandonné, et là, comme par hasard, ce n'est plus vous qui êtes en cause, c'est la faute du ...gouvernement. Mais votre devoir, était de mouiller votre chemise pour aller chercher des partenaires, comme le fait le maire du Plessis avec MBDA ou Renault. - 3^{ème} exemple, le 22 avenue Lombart.: vous avez laissé s'installer pendant des années une friche immonde au cœur de notre ville, pour ensuite la racheter à prix d'or. Pour en faire quoi ? Un bout de square et une maison des associations. Une maison des associations, faisons-là ! Mais rapprochons-là du centre ville,. J'affirme que si l'on constate le coût du foncier dans notre région, si l'on se souvient de son emplacement, si on réalise qu'il y a un dramatique problème de logement en Île de France et dans notre ville, si l'on est soucieux du développement économique de notre ville, on doit faire du 22 avenue Lombart un lieu qui contribue à offrir des logements et des emplois aux Fontenaisiens. Pour redynamiser notre ville il faut aussi rénover son centre-ville, y attirer les commerces, donc les clients. Or que préparez-vous, pour autant qu'on le sache : un marché détruit et reconstruit à l'identique ? Un mail redessiné à minima ? Qu'avez-vous prévu dans le budget ? Bien peu de choses, des études, encore des études. En réalité, vous nous préparez un projet minimaliste, ? Mais chacun sait que cette somme ne résoudra rien, que ce sera, comme les peintures du marché couvert, de l'argent public jeté par les fenêtres. Voilà pour les ressources ! Avec ces nouvelles marges de manœuvre, que ferions-nous ? Nous mettrions le paquet sur les écoles. Il faut en visiter certaines, où les enseignants se battent avec des ordinateurs hors d'âge offerts par les parents. Nous informatiserons toutes les écoles et en deux ans. Nous proposerons aux enfants, le *sport à l'école*, essentiel pour leur épanouissement. Le sport, parlons-en, les équipements sportifs de Fontenay, comme le gymnase du Parc ou le gymnase des Potiers sont inadaptés. Au-delà des équipements, je regrette que les jeunes et moins jeunes Fontenaisiens se voient privés de la pratique de certains sports. Un seul exemple : on ne peut pratiquer la gymnastique masculine à Fontenay. La petite enfance. Vous nous parlez de 182 places de crèches dans votre rapport de CA. Admettons ce chiffre ! Il n'y a pas de quoi pavoiser ! Au Plessis, il y a 265 places de crèches publiques pour moins d'habitants Nous nous développerons tous les modes de garde, les crèches publiques, mais nous mettrons aussi en place une allocation de garde d'enfants pour les gardes à domicile ou pour l'appel à des assistantes maternelles. Nous n'irons pas chercher l'argent dans la poche des Fontenaisiens mais nous créerons les conditions de la création de richesses à Fontenay et pour bien le montrer nous nous engagerons à ne pas augmenter les taux de fiscalité sur la mandature, mais à les baisser **En conclusion**, votre budget 2007 ressemble à peu de choses près à ceux qui précèdent. Ce sont des budgets de l'immobilisme, parce que vous êtes l'homme du déclin tranquille de Fontenay. Nous ne pouvons, seul groupe d'opposition véritable dans cette enceinte, nous y associer ..

Intervention de M. Fredouille au nom du Groupe « Les Verts »

Pour le fonctionnement, on constate que les dépenses de personnel sont contenues. On constate aussi une maîtrise des charges : les économies d'énergie et d'eau doivent être poursuivies de manière plus importante et avec une planification stricte et des objectifs clairs.

En ce qui concerne l'investissement, il reste fort car il est en continuité de 2006. On retrouve en effet des dépenses contraintes comme l'OPAH ou encore la poursuite de la modernisation de la restauration scolaire.

En conclusion, nous arrivons à gérer correctement notre ville

- en maintenant les services offerts à la population par une gestion sociale et solidaire
- en maîtrisant la densification
- en mettant en œuvre nos projets politiques annoncé, sociaux-éducatifs, culturels, sportifs et environnementaux.
- en laissant inchangés les taux de fiscalité

Notre situation financière est bonne, notre fiscalité est un outil au service de la redistribution sociale, le groupe « Les Verts », votera donc ce budget.

Intervention de Mme Lecante sur «le 22 avenue Lombart »

Mme Lecante souhaite simplement rappeler à M. Le Dorh que ses propos sur l'acquisition du « 22 avenue Lombart » sont erronés. Elle souligne en effet sa méconnaissance sur l'historique de ce bâtiment. Mme Lecante précise que la « Franco Suisse » a acheté –à moitié prix- un espace boisé classé, par conséquent inconstructible. Cette société a sacrifié cette maison qui était à l'époque dans un très bon état et qui malheureusement est aujourd'hui délabrée. Elle se félicite de cette acquisition par la ville.

S'agissant de l'Ecole Normale Supérieure, Mme Lecante insiste en effet sur l'absence de réaction du Gouvernement actuel pour réhabiliter les chambres pour les étudiants

Intervention de M. Faye au nom du Groupe Associatif

Tout d'abord nous constatons que si cette année les taux d'imposition communaux n'augmentent pas (année préélectorale !) l'encours de la dette augmente de 20% entre 2006 et 2007, en s'accroissant de près de 3 millions d'euros ! La dette de la ville dépasse les 20 millions d'euros (soit l'équivalent de deux années d'impôts locaux : taxe d'habitation et taxe foncière). Cela implique qu'une fois les élections passées, et l'aide de l'Etat à la Communauté d'Agglomération terminée (fin 2009), les taux des impôts locaux et probablement intercommunaux (qui seront alors créés) vont augmenter et accroître à nouveau la pression fiscale locale qui évolue depuis 1995 nettement plus que l'inflation. La majorité affirme que les dépenses d'investissements sont en forte augmentation.

Une analyse plus réelle montre que c'est surtout le dépassement, parfois considérable, du coût des projets votés : médiathèque + 130%, elle est passée de 2 millions d'euros à 4,6 millions d'euros ; cuisine centrale + 100%, elle est passée d'un peu moins de 2 millions d'euros à près de 4 millions d'euros, etc.... qui est la cause principale de l'augmentation des dépenses d'investissement ! Si la ville avait tenu les budgets votés, il n'y aurait besoin ni d'augmenter les taux des impôts, ni d'augmenter la dette ! Il faut aussi étudier l'efficacité de la dépense publique : un euro dépensé doit être un euro utile. Or, sur la plupart des actions engagées par la ville, il n'y a pas d'évaluation et quand il y en a, elle est rarement rendue publique. Un exemple : la ville consacre des sommes importantes pour la réussite scolaire et l'éducation. Or, les évaluations à l'entrée en CE2 et l'entrée en 6^{ème} ne sont jamais rendues publiques. Or, sachant qu'au moins 40% des enfants sont en difficulté à l'entrée en 6^{ème} au collège, une réflexion sur l'aide de la ville et son efficacité nous paraît primordiale. Un point important : beaucoup de services rendus à la population demandent une présence des agents communaux que ce soit dans les écoles, le social, la culture, le sport,...

Par exemple, et nous le regrettons, la majorité refuse d'ouvrir la médiathèque le dimanche après-midi car, pour elle, cela coûterait trop cher (entre 100 et 200 mille euros, selon les estimations). Cette même majorité n'hésite pas à donner plus de 270 000 euros à un opérateur immobilier pour construire des immeubles dans une zone pavillonnaire. Est-il alors efficace de donner aux agents communaux un horaire annuel de 1565 heures, inférieur de 35 heures à l'horaire plancher-plafond de 1600 heures, comme le constate la Cour Régionale des comptes dans son rapport sur la gestion de la ville ? Ce sont des milliers d'heures (plus de 12 000 !) qui ne peuvent pas être utilisées pour les services rendus aux habitants. Il nous semble que sur ce point un débat devrait s'engager avec toutes les parties concernées !

Un dernier point : comme dans la plupart des domaines, le budget de la ville ne fait l'objet d'aucun débat. Y-a-t'il eu des forums sur les finances municipales ? La majorité se limite au minimum en informant les élus minoritaires 5 jours avant le vote du budget.

Que penser de responsables politiques qui défendent la démocratie participative en campagne électorale et font le contraire quand ils sont au pouvoir ?

Le Groupe Associatif ne peut donc pas approuver ce budget primitif 2007.

Intervention de M. Guntzburger au nom du Groupe « Ensemble pour Fontenay »

L'orientation des débats sur le budget appelle les observations suivantes.

M. Guntzburger souhaite réagir suite aux remarques de M. Le Dorh :

- S'agissant du CEA, il rappelle que des études sont menées depuis trois ans qui devraient être présentées en Commission afin de corriger les erreurs énoncées par ce dernier, peut-être par manque d'informations.
- S'agissant du tramway : il précise que les modes de circulation et les comportements seront complètement bouleversés. Il informe aussi qu'une présentation des études sur le site du Panorama a été faite au Conseil Général et l'idée est de créer 100 000 à 150 000 m² d'activités sur Fontenay aux Roses et Clamart. Ce projet va donc fondamentalement déterminer l'avenir de Fontenay, notamment dans le cadre du pôle de compétitivité.
- S'agissant de l'Ecole Normale Supérieure : il indique que différentes initiatives ont été entreprises par M. le Maire auprès du Ministère de l'Education Nationale pour que le bâtiment soit mieux exploité. L'Education Nationale a demandé à un bureau d'études de faire une étude de programmation. Le processus est donc engagé pour réaliser un bâtiment d'accueil pour les étudiants, et un pour les chercheurs, ainsi qu'un bâtiment universitaire (Paris XI)

Sur le budget d'une manière générale :

Les APCP facilitent la visibilité sur les investissements à réaliser.

Par ailleurs, s'agissant du transfert à la Communauté d'Agglomération, on relève qu'une analyse globale devrait être faite en ce sens pour le prochain budget.

Sur la subvention aux associations, les réajustements étaient nécessaires afin de s'adapter aux réalités de trésorerie des associations. M. Lafon l'a expliqué pour l'ASF. La ville doit en effet tenir compte de la trésorerie de l'association au moment des arbitrages.

Enfin sur la fiscalité et sur les emprunts : on remarque que les emprunts ont été bien négociés. Cette situation financière permet une bonne réactivité et permet aussi de répondre aux opportunités, notamment en matière de mutations foncières, la ville doit pouvoir réagir rapidement.

Pour le centre ville, la situation financière permettra à la ville d'intervenir plus efficacement. Les projets se dessinent et seront présentés le moment venu afin qu'ils soient débattus.

Le Groupe « Ensemble pour Fontenay » votera donc ce budget.

Intervention de Mme Vidalenc au nom du Groupe UDF

Tout d'abord, la fixation des taux des 3 taxes locales étant maintenue, (2,5% d'augmentation en 2006) nous ne pouvons qu'approuver ce que nous avons demandé depuis plusieurs années, c'est en effet le résultat de l'effort consenti par les Fontenaisiens. Ces derniers, je vous le rappelle, avaient subi en 96 une hausse de 8%.

Nous ne reviendrons pas sur les transferts de l'intercommunalité qui se répercutent naturellement sur les dépenses et les recettes. Nous remarquons l'effort de clarté fait pour permettre les comparaisons avec le retraitement du budget.

Au niveau de l'APCP (autorisation de programme et crédits de paiement) nous sommes satisfaits de voir, enfin, Fontenay adopter ce mode de financement des investissements que nous vous avons demandé à plusieurs reprises. Il nous paraît effectivement beaucoup plus judicieux de calculer sur l'année budgétaire la réalité des investissements faits en recettes comme en dépenses. Ce qui permet aux Fontenaisiens d'avoir une meilleure visibilité de la gestion de ces investissements.

Mais, ceci étant posé, nous revenons sur l'affectation du résultat 2006 et la répartition de l'investissement.

Nous vous avons demandé d'accélérer certains investissements et nous en avons les moyens. Or, nous constatons que l'APCP des offices de restauration s'étale sur 5 ans, délai beaucoup trop long pour permettre aux petits fontenaisiens un accueil et une restauration dans de bonnes conditions.

Quant à celui destiné à l'amélioration de l'habitat, aucune vision globale et programme effectif pour le centre ville ne sont encore arrêtés pour une échéance à 4 ans.

Pour ces raisons nous n'approuverons pas l'APCP, à l'intérieur d'un budget qui présente par contre des évolutions positives en recettes comme le maintien des taux d'imposition, en dépense avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour la deuxième année.

Au niveau des subventions aux associations, nous avons apprécié l'étude faite sur la situation réelle de plusieurs associations importantes et le réajustement des sommes allouées. Nous remarquons aussi la disparition de l'association « Attac » dans la liste des subventionnés comme nous l'avions souhaité.

Par contre nous voyons cette année encore, que la subvention du théâtre est en augmentation, avec un argumentaire qui a du mal à nous convaincre.

En conclusion, nous ne comptons pas faire de l'opposition stérile et politicienne par conséquent nous voterons le budget 2007 à l'exception des engagements d'investissements que nous jugeons donc insuffisants et pour lesquels nous nous abstiendrons.

Intervention de M. Zanolin au nom du Groupe Communiste et apparentés

Les grandes lignes du budget 2007 se placent dans la continuité des budgets précédents. La rigueur contraignante de la gestion permet de ne pas modifier les taux d'imposition. Associés à l'élaboration des choix dans ce contexte nous approuvons le budget présenté.

Le budget 2007 de la ville ne faisant donc pas abstraction du contexte socio-économique du pays, je veux rappeler les principaux éléments de mon intervention lors du débat d'orientation budgétaire.

La courbe déclinante des financements de l'Etat percute celle, en hausse, des besoins à satisfaire. La baisse en valeur des dotations de l'Etat, l'effet des transferts de charges sans contrepartie suffisante vers les villes, les départements et les régions, le « bouclier fiscal » et le plafonnement de la taxe professionnelle, autant d'éléments qui entravent les projets et actions des villes.

L'enjeu, c'est la pérennité des services publics municipaux, condition d'un égal accès aux prestations que chacun peut attendre aujourd'hui, c'est aussi la capacité des communes à décider de leur politique et de disposer des moyens pour répondre aux besoins croissants de la population au regard des difficultés sociales. Une réforme de la fiscalité locale est nécessaire. Certains prônent systématiquement la réduction de dépenses ; d'autres, dont nous sommes, veulent se doter de ressources et de recettes nouvelles.

Au niveau national, nous proposons la mise à contribution des actifs financiers des entreprises, de l'ordre de 5000 milliards d'euros, qui échappent à toute contribution publique. Les faire contribuer au taux de 0,5% rapporterait de l'ordre de 25 milliards d'euros qui pourraient être répartis par une péréquation nationale solidaire. Cela permettrait de diminuer l'impôt local et de revaloriser les rémunérations des personnels, alors qu'aujourd'hui la diminution des

interventions de l'Etat et la diminution des impôts sur le revenu pour les plus nantis se traduisent par plus d'imposition dans les collectivités territoriales.

En attendant, nous savons que les choix de ce budget, continuité et amélioration de l'action municipale, dépenses et endettement contenus, supposent une forte rigueur de gestion et de grands efforts des personnels. Cela entraîne, malgré les avancées réelles, une limitation ou un étalement préjudiciable des investissements nécessaires pour le développement, l'entretien du patrimoine et sa modernisation notamment en vue des indispensables économies d'énergies même si elles peuvent commencer rapidement par des mesures et des consignes simples.

Nous espérons que les échéances politiques prochaines permettront de changer la donne.

Intervention de M. Pillemand au nom du Groupe Socialiste

Pour 2007, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 3,8% tandis que les dépenses de gestion subissent une augmentation modérée de 3%, ce qui compte tenu de la baisse des coûts de personnel due aux départs vers l'intercommunalité, améliore la capacité d'autofinancement des investissements (2,6M. €).

La maîtrise des dépenses de gestion a été obtenue grâce aux investissements en matière d'économie d'énergie et des fluides. Cet effort doit être poursuivi et même intensifié. Une municipalité doit être capable de montrer par ses pratiques que nous entrons dans une nouvelle ère, au cours de laquelle il nous faudra moins consommer les ressources naturelles que ce que leur possibilité de se renouveler le permet.

De même, la modernisation du service public s'inscrit dans le cadre d'une action à long terme. Son objectif est double : délivrer un service plus rapide et moins coûteux à nos concitoyens et améliorer les conditions de travail du personnel municipal.

Du côté de l'investissement, les objectifs sont moins ambitieux en 2007 qu'en 2006, -23% pour les dépenses réelles d'investissement, soit 2M.€ d'immobilisations corporelles en moins (5,5 M€ au lieu de 7,5). L'aménagement du Centre Ville prendra le relais des grands équipements comme la médiathèque ou la cuisine centrale. Le temps de sa gestation par le dialogue participatif et démocratique et des études précises sur le souhaité et le possible sera l'occasion de modérer le recours à l'emprunt, dont le montant a naturellement augmenté en 2006,.

Pour ce qui est des réalisations, je retiendrai en particulier le Centre Ville, l'éducation, et le sport.

La requalification du centre ville, qui entre dans sa phase de gestation active avec notamment 144 000€, pour effectuer les ravalements de bâtis dégradés. 154000€ seront consacrés à la maîtrise d'œuvre pour le marché aux comestibles et des études portant sur les espaces publics, la circulation et le stationnement sont provisionnées à hauteur de 50 000 €

L'éducation : la phase de réalisation des offices va se dérouler suite à la construction de la cuisine centrale. Ce sont des opérations lourdes, qui nécessitent une programmation rigoureuse pour être supportés par les services techniques.

Le Parc est en cours d'achèvement pour un budget de 415 025 € et les travaux commenceront à Scarron pour un budget prévisionnel de 450 000 €

Le sport : outre une subvention spécifique à l'ASF pour l'achat d'un petit car conforme à ses besoins :

- Une rénovation importante du Gymnase de la Roue est programmée pour un budget prévisionnel de 250 000 €
- 30 000 € sont également proposés pour la rénovation du skate park, équipement sportif très utilisé par les jeunes

Tenir nos promesses, pratiquer la rigueur de gestion aux services des nos ambitions pour tous les Fontenaisiens imposent des pratiques difficiles dans le cadre de moyens financiers limités si nous ne voulons ni augmenter la pression fiscale, ni creuser la dette de manière excessive. Ce sont des exigences qui sont respectées par ce budget 2007 et c'est pourquoi nous le voterons.

M. Lafon rappelle l'historique des projets relatifs à l'Ecole Normale Supérieure qui ont échoué à cause du gouvernement en place. Par ailleurs, il rappelle que d'un point de vue budgétaire, les taux des taxes locales sont moins élevés à Fontenay aux Roses, comparativement au Plessis Robinson (taux de la taxe foncière : 19%). Il explique que si Fontenay aux Roses appliquait ce taux, la ville aurait un million d'euros de recettes supplémentaires. Or, il indique ne pas partager le projet de densification de cette commune.

En outre, s'agissant de la rénovation des offices et restaurants scolaires, M. Lafon précise qu'il s'agit d'une rénovation globale des groupes scolaires.

Pour finir, M. Lafon rappelle que la construction du budget constitue aussi un élément de préparation de l'avenir. Il rappelle à Mme Vidalenc que les projets importants nécessitent un suivi par les services. Et par conséquent, la ville ne peut pas mener trop de projets en même temps afin de pouvoir garantir leur succès.

M. Lafon revient sur les remarques de M. Le Dorh sur l'acquisition du « 22 avenue Lombart ». Il ne comprend pas la réticence et les critiques de ce dernier. Il conclut en se réjouissant de la sincérité et de la cohérence du budget 2007.

M. le Maire intervient pour se réjouir des clarifications apportées par ce débat. Il souligne tout d'abord les erreurs et méconnaissances de M. Le Dorh, s'agissant en particulier de l'utilisation des parcelles du CEA en voie de dénucléarisation pour y implanter des entreprises. M. le Maire rappelle à M. Le Dorh qu'une collaboration étroite est menée sur le dossier CEA avec le Président du Conseil Général.

M. le Maire rappelle à M. Le Dorh les débats entre la création du tramway soutenu par les élus de la majorité et « Muse » autoroute souterraine à péage soutenue par l'UMP.

S'agissant des observations sur l'Ecole Normale Supérieure, M. le Maire souligne de nouveau la méconnaissance de M. Le Dorh. Le projet de créer un « Pôle international des métiers du design », présenté à l'époque par Jack Lang, a bien été abandonné par le Gouvernement actuel. Le projet de résidence universitaire a également été retardé par l'actuel gouvernement UMP.

Sur les questions d'aménagement, M. le Maire indique que les projets de densification du centre ville de l'UMP, ne correspondent pas aux attentes des Fontenaisiens. La sauvegarde du patrimoine du centre ville et des espaces verts sera privilégiée. M. le Maire fait savoir qu'il s'opposera à toute construction sur la place du Général de Gaulle et regrette que l'UMP persiste aussi dans sa volonté de densifier le quartier de la gare en voulant construire des immeubles en supprimant des espaces verts et des pavillons.

M. le Maire rappelle, s'agissant des interventions sur l'éducation, que le budget met la priorité sur l'éducation tant en fonctionnement qu'en investissement pour le bien-être des enfants. Il remercie l'ensemble des groupes et regrette que seul le Groupe UMP vote contre un budget qui priorise pourtant les actions en matière d'éducation. Il rappelle également que des actions particulières seront menées en matière d'accompagnement social et de solidarité afin de réduire la précarité.

M. le Maire conclut en rappelant que ce budget assure un objectif de saine gestion conformément aux observations de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices passés.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve comme suit, par chapitre, le budget primitif 2007, dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 30 710 944,49 euros, les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à 20 808 697,09 euros :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	VOTES
011 – charges à caractère général	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye, Mme Lecante s'abstiennent
012 – charges de personnel et frais assimilés	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, M. Faye, Mme Lecante votent contre,
65 – autres charges de gestion courante	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
66 – charges financières	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
67 – charges exceptionnelles	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
023 – virement à la section d'investissement	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 – produits des serv. du domaine et ventes diverses	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
73 – impôts et taxes	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
74 – dotations, subventions et participations	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
75 – autres produits de gestion courante	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent

013 – atténuations de charges	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre
77 – produits exceptionnels	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
16 – emprunts et dettes assimilées	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
20 – immobilisations incorporelles (hors opérations)	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
204- subventions d'équipement versées	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
21 – immobilisations corporelles (hors opérations)	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
23 – immob. en cours (hors opérations) opé.d'équipement	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 – dotations, fonds divers et réserves	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre
13 – subventions d'investiss. reçues	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre
16 – emprunts et dettes assimilées	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
024 – produits de cession	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent
021 – virement de la section de fonctionnement	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre, M. Faye Mme Lecante s'abstiennent

► Approbation du budget primitif 2007 des insertions publicitaires

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve, par chapitre le budget primitif 2007 des insertions publicitaires équilibré à hauteur de 117 933 euros en section de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	VOTES
011 – charges à caractère général	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre
67 – charges exceptionnelles	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 – produits des serv. du domaine et ventes diverses	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre
75 – Autres produits de gestion courante	M. Le Dorh, M. Soyer, Mme Lafargue, votent contre

► Vœu déposé par M. Faye et M. Lecante élus du Groupe Associatif

« La médiathèque a des horaires d'ouverture restreints : 24h30 par semaine. Elle est notamment fermée le dimanche, jour où sont aussi fermés l'Escale et le CCJL. Les médiathèques qui ouvrent le dimanche constatent que c'est ce jour-là qu'elles ont la plus grande fréquentation. Le dimanche est le jour où les Fontenaisiens ont le plus de temps libre. Ce serait aussi pratiquement le seul lieu culturel de la ville accessible aux jeunes ce jour-là.

Vu l'importance, pour la culture, de l'ouverture de la médiathèque le dimanche, le conseil municipal décide de prévoir le budget nécessaire pour l'ouverture de la médiathèque le dimanche dès 2007 (ordre de grandeur : 100 000 euros annuels) »

M. LAFON souligne que la dépense est beaucoup plus importante.

M. le Maire s'étonne que M.FAYE soutienne enfin la médiathèque alors qu'il a toujours voté contre.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, rejette le vœu déposé par le Groupe Associatif (M. FAYE, Mme LECANTE votent pour, M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE s'abstiennent)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure vingt cinq.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fontenay-aux-Roses, le 04 avril 2007
Le Maire,
Conseiller Général,
Pascal BUCHET